

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A REGIE SARL							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 600	FB		FC	4 600	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	717 563	FH		FI	717 563	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	722 163	FK		FL	722 163	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 520	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	726 690
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 844	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	131 079	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 462	
	Salaires et traitements*					FY	271 076	
	Charges sociales (10)					FZ	107 291	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	2 564
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	418	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	526 733
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	199 958	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	199 958	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		A REGIE SARL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	605	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	605	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	605	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	53 090	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	727 295	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	579 823	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	147 472	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 170
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6	
		facultatives			A9	
obligatoires			A7			
dont cotisations facultatives Madelin				A8		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
INTERETS MORATOIRES					605	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :A REGIE SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise48 RUE JACQUES DULUD 92523 NEUILLY SUR SEINE - CEDEX

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET*40293981300042

Néant

				Exercice N clos le, 31052023				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	552 498	AG	552 498		
		Fonds commercial (1)	AH	197 500	AI		197 500	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 896	AU	17 201	7 694	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)		BJ	774 893	BK	569 699	205 194	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	168 862	BY		168 862	
		Autres créances (3)	BZ	7 775	CA		7 775	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	836 010	CG		836 010		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 883	CI		5 883		
	TOTAL (III)	CJ	1 018 529	CK		1 018 529		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 793 422	1A	569 699	1 223 723		

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		A REGIE SARL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	107 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	578 298	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	147 472	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	844 070	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	125	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 115	
	Dettes fiscales et sociales			DY	203 954	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	156 459	
TOTAL (IV)			EC	379 653		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 223 723		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	379 653
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A REGIE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 107 600 €
SIEGE SOCIAL : 49, RUE DE PONTTHIEU
75008 PARIS

402 939 813 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 147 472 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 147 472 €.

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 573 986 € sur le poste Report à nouveau à titre de complément de dividendes ; la somme globale mise en distribution sera donc de 721 458 €.

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 670,50 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;

* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas

à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 novembre 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance
Madame Caroline DALMAZ